

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	28

VILLE DE BRIARE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 novembre, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Madame NIANG Kiné ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Madame GABRIEL Mélanie ; Monsieur DEPARETERE Marcel ; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Madame KHEDDAR Haiate ; Monsieur de COURCEL Dominique ; Madame ACIMOVIC Cennet ; Monsieur GARDINIER Frédéric.

Absents excusés :

Madame GUILLOT Jacqueline
Madame MARISSAL Bénédicte
Madame GUINAND Alexandra
Monsieur MOURAUX Michel
Monsieur GHALI Ted-Fernand
Monsieur LE DEM Philippe
Madame BOURGOIN Evelyne
Madame LECLERC Sylvie

Procuration a été donnée à :

Madame GUILLOT Jacqueline donne procuration à Madame LAURENT Jacqueline
Madame MARISSAL Bénédicte donne pouvoir à Madame VICHERAT Valérie
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige
Monsieur MOURAUX Michel donne procuration à Monsieur Dominique GIRAULT
Monsieur GHALI Ted-Fernand donne procuration à Monsieur GAGNEPAIN Patrice
Madame BOURGOIN Evelyne donne procuration à Monsieur GARDINIER Frédéric
Madame LECLERC Sylvie donne procuration à Monsieur de COURCEL Dominique

Madame GABRIEL Mélanie a été nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2022-114 : DEMANDE EXCEPTIONNELLE DE SUBVENTION 2022

Subvention exceptionnelle à l'association «Pontchevron L'Art et L'Environnement »

L'association «Pont Chevron L'Art et L'Environnement » a organisé le 1^{er} Festival International d'Art Urbain du 19 au 23 octobre 2022,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu la décision modificative N°1 du budget 2022 de la ville ;

Vu la demande de subvention de l'association «Pont Chevron L'Art et L'Environnement » d'un montant de 2 500€ ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Valérie VICHERAT, 1^{ère} Adjointe en charge des finances,

Considérant l'intérêt de soutenir l'association «Pont Chevron L'Art et L'Environnement » pour l'organisation de son 1^{er} Festival International d'Art Urbain,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

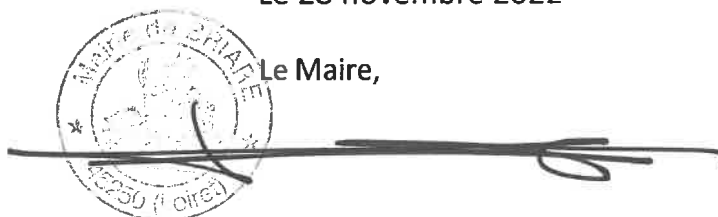
ALLOUE une subvention exceptionnelle de 1 000€ pour l'année 2022 L'association « Pont Chevron L'Art et L'Environnement »,

DECIDE d'imputer cette dépense au budget communal,

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Le 28 novembre 2022

Le Maire,

A circular official stamp of the Mayor of Aubriate is positioned to the left of a handwritten signature. The stamp contains the text 'Maire AUBRIATE' at the top and '12250 Aubriate' at the bottom, with a central emblem. The signature is a dark, cursive line that extends across the stamp and to the right.

Pierre-François BOUGUET